

**Assemblée ordinaire tenue, le 3 février 2012 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :**

Madame Doris Larose, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

Absent : Monsieur Gaëtan Lalande et Monsieur Gilles Payer.

**12-02-16585 Ouverture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

**Remerciement à monsieur Yvon Laporte – fin d'emploi**

Monsieur le maire offre un cadeau à monsieur Yvon Laporte en remerciement pour ses années de service au sein de la municipalité.

**12-02-16586 Adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts

Adopté

**12-02-16587 Lecture et adoption des procès-verbaux du 6 janvier 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du budget et de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2012 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adopté

**SUJET DU MOIS – Carrefour plein air et du sentier villageois**

Présentation sur le projet du carrefour plein air et du sentier villageois

**FINANCE**

**12-02-16588 Lecture et adoption des comptes du mois de janvier 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture des comptes du mois de janvier 2012 au montant de 198 316.14 \$, dont un montant de 75 276.68 \$ affectant le budget 2011, et qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 15594 à 15673 et

prélèvements no 2813 à 2816 et 2818 à 2838 et 2841 à 2845 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 363.10\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

**Que,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

**Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois janvier 2012**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2012 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 31 302.87\$

**Certificat du secrétaire-trésorier**

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de janvier 2012.

*Claire Diné, dir. gén.*

Claire Diné, dir.-gén.

**12-2-16589 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 27 janvier 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le rapport des revenus et dépenses au 27 janvier 2012 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

**12-02-16590 Transferts budgétaires**

**Considérant** la recommandation de la directrice générale à l'effet de procéder à des transferts budgétaires au budget 2011 avant la vérification externe ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Les transferts budgétaires présentés, par l'écriture 26, qui sont recommandés par la directrice générale, soient approuvés.

Adopté

**12-02-16591 Adoption du règlement 2012-01 – Règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel**

**Attendu qu'**avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

**Que** le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel portant le numéro 2012-01;

**Et que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

**REGLEMENT 2012-01 Règlement déterminant la tarification  
ou la compensation pour le financement de certains biens, services et  
activités de la Municipalité de Duhamel**

**CONSIDÉRANT** que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement été dûment donné à la séance régulière du 6 janvier 2012;

Il est **RÉSOLU**

**QUE** le règlement suivant, portant le numéro «2012- » et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté :

**ARTICLE 1 – Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 – Tarification concernant la cueillette et l'enfouissement des matières résiduelles**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

a.. **86.10\$** par unité de logement pour ce qui est des matières non recyclables et de **43.60\$** pour ce qui est des matières recyclables.

b. **256.40\$ (base)** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles, pour ce qui est des matières recyclables et matières non recyclables.

c. **23\$** par site de camping journalier pour ce qui est des matières non recyclables et de **16\$** pour ce qui est des matières recyclables.

d. **86.10\$** par site de camping saisonnier pour ce qui est des matières non recyclables et de **43.60\$** pour ce qui est des matières recyclables.

**ARTICLE 3 – Tarification concernant le déneigement**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a. **220\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.
- b. **110\$** par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

#### **ARTICLE 4 – Tarification concernant l'abonnement d'eau**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a. **166.10\$** par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc
- c. **238.45\$** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles.

#### **ARTICLE 5 – Tarification concernant le développement touristique**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **11.40\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

#### **ARTICLE 6 – Tarification concernant la protection de l'environnement**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **29\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

#### **ARTICLE 7 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »**

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **196.10\$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

#### **ARTICLE 8 – Modalité de perception**

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

#### **ARTICLE 9 – ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

#### **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté

\_\_\_\_\_  
David Pharand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Diné, gma  
Directrice-générale

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

## ADMINISTRATION

### Correspondance

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de janvier 2012 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 3 février 2012 »

### 12-02-16592 Ristourne Mutuelle des municipalités du Québec

**Attendu** le rapport financier de La Mutuelle des municipalités du Québec qui nous informe d'une ristourne de 696\$ pour l'année 2011;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte ladite ristourne d'assurance, à la réserve d'assurance, compte numéro 59-13140 « SURPLUS RISTOURNE ASSURANCE »;

Adopté

### 12-02-16593 Fonds réservés – sablière et carrière

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Les revenus de 11 320\$ affectés au budget 2011 en provenance de la réserve financière des sablières et des carrières ont été utilisés, en 2011, à l'entretien du chemin du Lac Gagnon Ouest, de la rue Principale et du chemin Tour du Lac.

Adopté

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseiller responsable dépose le rapport annuel du département de sécurité publique.

### 12-02-16594 Plan d'intervention incendie

Dans le cadre du plan de mise en œuvre local, la municipalité doit procéder à la rédaction des plans d'intervention en incendie des risques élevés et très élevés ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Suite à la recommandation du comité en sécurité incendie, le Conseil autorise la rédaction des 5 plans d'intervention suivants :

Marché du coin: 1856 Route 321  
Hôtel Poisson-Blanc: 1650 Route 321  
Dépanneur Poliquin: 1886 Principale  
Hôtel de Ville: 1890 Principale  
Église: 1900 Principale

**Que,**

Ces travaux seront exécutés par les préventionnistes engagés par la MRC de Papineau ;  
Adopté

**12-02-16595 20<sup>e</sup> Compétition provinciale des pompiers**

**ATTENDU** que notre brigade de pompiers désire participer à la 20<sup>e</sup> compétition provinciale des pompiers qui se tiendra à St-André-Avellin les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

‘un budget de 1 000 \$ soit alloué à la brigade des pompiers de Duhamel pour leur permettre de participer à la 20<sup>e</sup> compétition provinciale des pompiers qui se tiendra à St-André-Avellin les 29,30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

Adopté

**VOIRIE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

**12-02-16596 Modification de la résolution 11-12-16542 Achat de 9 radios mobiles et 2 bases pour le service de la voirie**

Considérant que le budget initial de 12 000\$ n'était qu'une estimation ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le budget accordé de 12,000\$ dans la résolution 11-12-16542 «Achat de 9 radios mobiles et 2 bases pour le service de la voirie», soit modifié à 14,394\$ taxes et installations incluses.

**Que,**

Cette dépense est prévue au budget 2011.

Adopté

**12-02-16597 Demande de paiement – Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ chemin du Lac-Gagnon**

**ATTENDU** que notre député monsieur Norman MacMillan, nous a accordé en 2011, une subvention maximale de 15,000\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

**ATTENDU** que la dépense des travaux effectués dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal en 2011, s'élève à 1 737.93\$ ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel atteste que des travaux admissibles à cette subvention ont été effectués et demande au ministère des Transports de nous verser le premier versement de cette subvention.

Adopté

**12-02-16598 Politique de déneigement des chemins municipaux**

**Considérant** qu'il y a lieu de revoir la politique actuelle concernant le déneigement de nos chemins municipaux afin de la rendre conforme à la réalité;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

« Les chemins municipaux entretenus durant l'hiver sont déneigés et sablés dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres et plus au sol.

**Que,**

Les chemins empruntés par le circuit du transport scolaire sont déneigés en priorité.

**Que,**

Lors d'un verglas, l'application de sel ou d'abrasifs traités est effectuée plus particulièrement dans les courbes dangereuses et aux points critiques. »

Adopté

**Avis de motion – Règlement concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux**

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur David Pharand, maire, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux. Il y aura dispense de lecture.

**Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et prévoyant l'installation**

Avis de motion est par la présente donnée par Madame Nicole Tousignant, conseillère, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et prévoyant l'installation. Il y aura dispense de lecture.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

### **12-02-16599 Offre de services OBV RPNS**

**Attendu** l'offre de service de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon pour l'année 2012 au sujet de la mise en valeur et la santé de l'eau de nos rivières et de nos lacs;

Il est **résolu** unanimement

#### **Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de service de l'OBV RPNS à savoir :

- Partenaire financier volet ruisseaux au montant de 500\$

#### **Qu'**

Un budget de 4 900\$ est réservé dans les projets de bandes riveraines et aménagement des barrages de castor.

Adopté

### **12-02-16600 Candidature pour le prix « Naturas »-COMBEQ**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que,**

La municipalité de Duhamel présente sa candidature au prix « Naturas » de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, édition 2012.

#### **Que,**

Madame Corine Dubois soit autorisée à signer pour et nom du Conseil les documents de présentation du projet.

Adopté

### **12-01-16601 Candidature pour le prix d'excellence en environnement de l'Outaouais**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que,**

La Municipalité de Duhamel présente sa candidature au prix d'excellence en environnement de l'Outaouais, édition 2012.

#### **Que,**

Madame Corine Dubois soit autorisée à signer pour et nom du Conseil les documents de présentation du projet.

Adopté

### **12-02-16602 Candidature pour le prix Le mérite Ovation municipale**

**Considérant** que l'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon désire à titre d'organisme à but non lucratif présenter son projet « Mise en valeur et de gestion intégrée de l'habitat du castor » à la 8<sup>e</sup> édition



du mérite Ovation municipale pour un projet à caractère innovant qui a eu un impact significatif auprès de sa communauté ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La Municipalité de Duhamel appuie la mise en candidature au Mérite Ovation municipale de l'OBV RPNS dans le projet « Mise en valeur et de gestion intégrée de l'habitat du castor »

**Que,**

La Municipalité de Duhamel demande à la municipalité de Chénéville et de Lac-Simon d'appuyer la candidature de l'OBV RPNS à la 8<sup>e</sup> édition du Mérite Ovation municipale

Adopté

### **12-02-16603 Congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, Monsieur Adrien Filon à participer au congrès 2012 de la COMBEQ, qui se tiendra le 26, 27 et 28 avril prochain à Mont-Tremblant;

**Que,**

Les frais d'inscription et les frais inhérents aux déplacements occasionnés par ce déplacement, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

### **12-02-16604 Qualité des matières dans la collecte sélective**

**Attendu** que 10% des matières déposées dans les contenants de récupération devraient plutôt être vouées à une autre filière telle que friperie, éco-centre, compostage etc;

**Attendu** qu'en 2010, Recyc-Québec a développé avec la collaboration de tous les partenaires du milieu, une Charte des matières recyclables de la collecte sélective ;

**Attendu** que cette Charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale et de faciliter la tâche pour le citoyen;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte la Charte des matières recyclables de la collecte sélective présentée par Recyc-Québec;

**Que**

Cette charte sera distribuée à tous les citoyens de Duhamel lors de l'envoi du prochain bulletin municipal au printemps prochain et qu'elle sera disponible sur notre site internet;

Adopté

**12-01-16605 Modification de l'article 8A de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon**

**Considérant que** l'article 8-A de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon, stipule que les frais d'entretien et de réparations des véhicules sont partagés également entre les 4 municipalités participantes;

**Considérant** qu'il y aurait lieu de modifier cet article, afin que cette entente soit plus équitable envers les 4 municipalités participantes, par la révision du partage des coûts liés à l'entretien et la réparation des véhicules;

**Considérant** la recommandation du rapport à l'effet que l'entretien et la réparation des véhicules devraient être partagés en fonction des kilomètres parcourus par les véhicules, pour chaque circuit ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appuie la recommandation ci-dessus mentionnée et autorise madame Claire Diné, directrice générale et monsieur David Pharand maire à signer pour et au nom de la municipalité la modification à apporter à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon ;

Adopté

**DÉPARTEMENT DES LOISIRS**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

**12-02-16606 Formation d'un comité dans le cadre du programme « les saines habitudes de vie »**

**Considérant** que le Conseil croit opportun d'adhérer au programme « Saines habitudes de vie » ;

**Considérant** que ce programme vise à adopter de saines habitudes de vie par l'amélioration de l'environnement de nos Citoyens afin de faciliter les choix sains ;

**Considérant** qu'un comité doit être formé afin de mettre en place ce programme;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Ce comité soit formé des membres suivants :

Représentant du Conseil : Gilles Payer, conseiller et Claire Diné, directrice générale

Représentant des Citoyens : Louise Lacasse et Yolande Lévesque.

Adopté

**12-02-16607 Souper-bénéfice aux profits de la résidence Le Monarque**

Il est **résolu** unanimement

Madame Nicole Tousignant, conseillère soit autorisée à participer au souper-bénéfice aux profits de la résidence Le Monarque qui se tiendra au Club de Golf l'Héritage le 25 février 2012 ;

**Que,**

Les frais du souper et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

**VARIA**

**12-02-16608 Appui à la cause de la persévérance scolaire**

Il est **résolu** unanimement

Le Conseil de la municipalité de Duhamel désire donner son appui à la cause de la persévérance scolaire et ainsi afficher son engagement à soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12-02-16609 Fermeture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit fermée à

Adopté

\_\_\_\_\_  
David Pharand,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Dinel,gma  
Directrice générale